



175176 - Le retrait (interdit) est il écarté par la présence d'une femme?

question

Ma femme m'a informé que le bonbon de gas est épuisé et qu'il faut le remplacer à un moment où je n'étais pas à la maison.. Est il permis que l'ouvrier qui s'en occupe vienne apporter un autre bonbon de gas à la maison en mon absence étant donné la présence d'une soeur aux côtés de mon épouse sur place pour écarter que l'ouvrier ne se retrouve seule avec ma femme?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, tous les ulémas(Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) sont d'accord sur l'interdiction à une femme et à un homme, étranger l'un à l'autre, de rester en tête à tête, compte tenu du hadith authentique qui dit: **Un homme ne se retire avec une femme qu'en présence d'un proche parent de la femme (mahram)** (Rapporté par al-Bokhari,5233 et par Mouslim,1341). An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit: **Le fait pour une femme de se retirer avec un homme qui lui étranger en l'absence d'une tierse personne liée à la femme par uneparenté qui exclut la possibilité du mariage entre eux est interdit à l'unanimité des ulémas.** Extrait de Charh Mouslim(9/109).

As-San'aani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Le hadith indique quel'interdiction de se retirer avec une femme étrangère fait l'objet d'un consensus.** Extrait de souboul as-Salam, 1/608.

Deuxièmement, il n' y a aucun inconvénient à ce qu'une femme autorise à un homme qui lui estétranger d'entrer chez elle à deux conditions. La première est la permission de son mari. La seconde est qu'elle ne se retire pas avec l'étranger. Leur rencontre doit se faire en présence d'un proche parent comme son père ou son frère ou toute autre personne qui ne peut jamais l'épouser



(en rasion de leur degré de paranté). En l'absence d'un tel parent, la présnece d'une autre femme écarte la situation de retrait interdit. Cependant la femme ne doit se mettre dans cette situation qu'à condition que l'autre femme soit sûre et que la présence de l'homme avec les deux femmes dans l'endroit ne compte aucun danger et qu'il ne risque pas de s'abuser d'elles toutes les deux.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Rester en tête-à tête avec une femme étrangèr sans la présencce d'une tierse personne est interdit à l'unanimité des ulémas. Au contraire, il est permis à un homme de recevoir des femmes étrangères car ce qui est juste est que cela est permis."Extrait de Charh Mouslim (9/109).

As-San'aani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Un hadith précise que Satan est leur troisième (à l'homme et la femme qui se tetirent). Un homme qui n'est pas un mahram pour la femme peut il se subsituer à un proche parent à elle s'il les rejoignait pour éviterqu'ils ne soient seuls? Il semble que cela écarte la situation interdite puisque la cause de l'interdiction réside dans la crainte que Satan ne les tente.** Extrait de Souboul as-salam (1/608).

Cela étant, il n' y a aucun inconvénient à ce que l'homme autorise à un étranger à sa femme d'entrer chez elle, à condition de ne pas se retirer avec sa femme et d'être un homme sûr. Cependant, en principe et par précaution inspirée par la religion, on ne doit accpeter cette situation qu'en l'absence d'un proche parent.

Allah le sait mieux.